Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du : 28 mars 2024 n° 19/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 17 heures 30.
Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Serge BARTHES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :
Délégués titulaires :
Judith ARDON, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Dominique GUIRAUD, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, Alain SARTORI

En exercice : 63
Présents : 34

Avaient donné pouvoir :
Jean-Pierre BOMBAIL à Pierre BODIN, Valérie GRAFEUILLE ROUDET à Christine BIGNON, Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Marie-Hélène VAUTHIER à Michel FERRET.

Nombre de voix : 38

Excusés :
Sophie ADROIT, Evelyne CESSES, Marie-France LOISEL, Martine MARECHAL, Christiane PALOSSE,

Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE, Jacques DANJOU, Hervé RAMONDA.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-200050938-20240328-19_2024-DE

Objet : Vote du Budget Primitif 2024 du PETR du Pays Lauragais (budget principal)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Monsieur le Président indique que le budget primitif 2024 a été établi sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires du 29 février 2024 et validé à l'unanimité par le Bureau réuni le 14 mars 2024. Ce budget tient compte de la mutualisation des services avec le GAL des Terroirs du Lauragais permettant l'attribution de subventions Leader et des restrictions budgétaires liées à la perte graduelle de subventions d'ingénierie.
Cette année est marquée par le passage de ce budget en nomenclature M57.

Monsieur le Président présente les différents éléments pris en compte pour l'élaboration de ce budget primitif 2024 :

- Des charges à caractère général couvrant :
  - Les dépenses administratives courantes
  - Les actions du PETR (volet culture, tourisme, transition énergétique, urbanisme…)
- Des charges de personnel
- Des subventions des différents partenaires
- Les contributions des communautés de communes membres
- Des dépenses et recettes d'investissement liées à des travaux d'aménagement des locaux administratifs et des études liées à la révision du SCOT
- Un recours à l'emprunt pour les locaux administratifs (fin du prêt relais au 31/03/2024)
- Renouvellement matériel informatique nécessaire au bon fonctionnement de la structure

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Président appelle l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Budget Principal : budget du P.E.T.R. du Pays Lauragais

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	877 274 €	877 274 €
Investissement	349 066 €	349 066 €
Total	**1 226 340 €**	**1 226 340 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-200050938-20240328-19_2024-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le budget primitif du budget principal est joint en annexe.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,

Fait à Avignonet-Lauragais, le 28 mars 2024

Le Président

Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais
Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais
Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04 6[illegible]
Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-200050938-20240328-19_2024-DE